



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 070-217001205-20260402-202603134-DE

Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints – C. HOSATTE – Y. TESTON – C. PERON – K. LIONNET – O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE

Pouvoirs : T. SEGUIN donne pouvoir à S. COLLILIEUX

Absents : N. SMAINE PELLETERET – C. COUDEREAU

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/03/13-4

Désignation des membres au CNAS

Le CNAS est un organisme national qui accompagne les communes adhérentes dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale, rendue obligatoire par la loi du 19 février 2007.

Par cette adhésion, les agents bénéficient d'aides diverses (primes, prêts, chèques vacances etc).

L'adhésion au CNAS s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents.

Il conviendra également de désigner un correspondant chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Béatrice PY comme déléguée élue,
 - Désigne Nathalie BRISCHOUX comme déléguée agent et correspondante.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

